

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

Date de création : 22/01/2018

Date de révision: /

Date de diffusion : 09/04/2018

Date prévue d'évaluation : 01/02/ 2019

## REDACTION

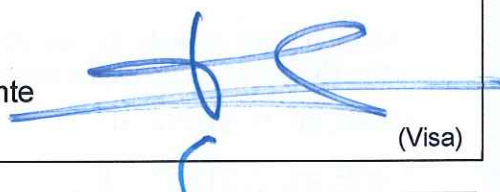
Dolorès JOUSLIN, directrice



(Visa)

## VALIDATION

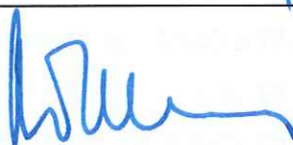
Tiphaine LECORVAISIER, Directrice Générale Adjointe



(Visa)

## APPROBATION

Michel CAPPE, Directeur général



(Visa)

## OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure vise à favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur et de sa famille dans la conception et la mise en œuvre du projet personnalisé. Elle vise également à mettre à disposition des professionnels les documents nécessaires à la co-construction du projet personnalisé.

Elle s'applique aux professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisée Le Manoir de la Ligue Havraise

## DOCUMENTS ASSOCIES :

- FIE ADM-097-V2 Contrat de séjour hébergement permanent MAS Le Manoir
- FIE ADM-096-V1 Avenant contrat de séjour MAS Le Manoir
- FIE ADM-109-V2 Contrat de séjour Accueil Temporaire MAS Le Manoir

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

## CADRE REGLEMENTAIRE

Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale Droits des usagers du secteur social et médico-social et prévu par L.311-3 DU Code de l'Action Sociale et des Familles

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005.-art.2

Décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article l 311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des ESSMS

CASF, art. D. 312-14, al.1

CASF, art. D. 312-17. – II

CASF, art. D. 312-37 à CASF, art. D. 312-40

CASF, art. D. 312-57, al.2

CASF, art. D. 312-63; CASF, art. D. 312-67; CASF, art. D. 312-85; CASF, art. D. 312-89

CASF, art. D. 312-109, al.1; CASF, art. D. 312-121, al.1

ANESM. Les attentes de la personne et le projet personnalisé. Décembre 2008

ANESM. La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. Juillet 2008

## INDICATEURS :

- ✓ Nombre de Projets Personnalisés rédigés
- ✓ Nombre de Projets Personnalisés actualisés

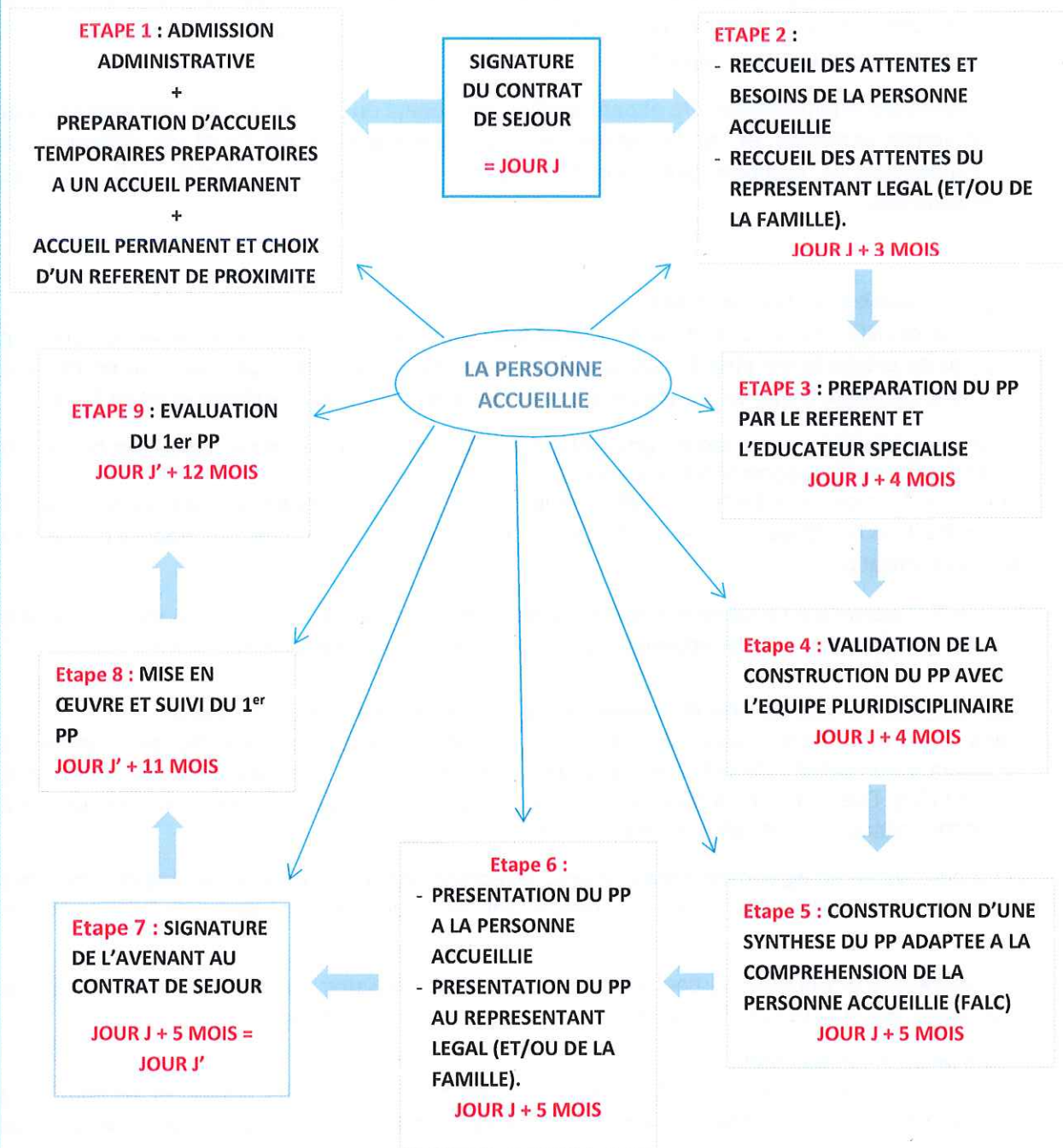
## MOTS CLES :

**PROJET PERSONNALISE (PP) - ACCOMPAGNEMENT- ADMISSION –  
ACTUALISATION – EVALUATION – IMAGO DU**

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

## I. SCHEMA DE L'ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE



# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISÉ MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

## II ELABORATION DU PROJET PERSONNALISÉ

### 2.1 LA PERIODE D'OBSERVATION ET COCONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ (PP)

Le Projet Personnalisé est un outil élaboré dans une dynamique de progression et d'ouverture permettant de définir pour la personne accueillie, un accompagnement adapté avec des objectifs concrets, des actions à mettre en œuvre et les moyens nécessaires. Il permet d'évaluer et de faire émerger ses potentialités et capacités.

Elaboré de façon pluridisciplinaire et participative, en prenant en compte les attentes et besoins de la personne accueillie et de la famille, le projet personnalisé est l'outil de référence de l'accompagnement proposé tant pour la personne accueillie et sa famille que pour les professionnels.

#### **Etape 1 : Admission de la personne**

Après la décision de la Commission d'Admission, dès l'accueil permanent de la personne un référent de proximité est identifié soit par choix avec l'expression de la personne ou en décision d'équipe. Ce référent met en œuvre un accueil de qualité du nouveau résident et de sa famille.

Pour chaque personne accueillie, l'équipe pluridisciplinaire prend connaissance de son histoire de vie et de ses accompagnements précédents.

Durant le 1<sup>er</sup> mois, le référent et toute l'équipe de proximité observent la place de la personne accueillie dans l'établissement, sa relation à l'autre, son degré d'autonomie, sa capacité d'attention, de communication, ...

Le référent centralise l'ensemble des observations et informations avec l'équipe pluridisciplinaire et les saisit dans son dossier informatique unique (support informatisé IMAGO DU).

#### **Etape 2 : Recueil des attentes et besoins de la personne accueillie et de sa famille**

Dans les 5 mois après l'admission, un entretien avec la personne accueillie, son référent et l'éducateur spécialisé référent, a lieu pour recueillir ses attentes et besoins (support informatisé IMAGO DU). Des outils de communication adaptés sont utilisés pour favoriser l'expression de la personne (pictogrammes, photos, mises en situation, ...).

Un rendez-vous est également organisé avec le représentant légal (et/ou la famille) et l'éducateur spécialisé référent, le chef de service si besoin, afin de recueillir les attentes de la famille et/ou du représentant légal (support informatisé IMAGO DU).

Ces entretiens permettent de co-construire des objectifs réalistes pour la personne accueillie et réalisables par la structure dans la limite des moyens dont elle dispose.

Des bilans en complément :

Chaque personne accueillie bénéficie d'un bilan médical réalisé par le médecin et les infirmières de la structure, sous un délai de 15 jours. Ils évaluent l'état de santé de la personne, vérifient les vaccinations et appréhendent l'histoire de la santé de la personne ainsi que les symptômes exprimés.

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISÉ MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE MANOIR

## PROCEDURE PCD ADM-018-V1

Chaque personne accueillie bénéficie également d'un bilan moteur réalisé par le kinésithérapeute, d'un bilan d'ergothérapie et des capacités fonctionnelles réalisé par l'ergothérapeute et d'un bilan en psychomotricité réalisé par le psychomotricien, sous un délai d'un mois. Ces bilans permettent la mise en évidence des capacités et des difficultés de la personne accueillie dans différents domaines : la manière d'utiliser son corps, sa façon d'être en relation à l'autre, la verbalisation et l'expression de ses émotions.

La conclusion de ces bilans propose les axes thérapeutiques à mettre en place (support informatisé IMAGO DU).

### **Etape 3 : Préparation du projet personnalisé**

Le référent réunit l'ensemble des données collectées dans les étapes 1 et 2, définit les actions à mettre en œuvre avec les indicateurs d'évaluation. Il partage les informations avec l'éducateur spécialisé référent qui accompagne la construction du PP de la personne accueillie et le rédige. La construction et la rédaction sont réalisées durant les 2 heures mensuelles consacrées aux écrits et sur des temps informels durant des temps creux, jamais durant les temps forts de la journée.

Ces échanges permettent d'appréhender la personne accueillie dans sa globalité et d'extraire des axes d'accompagnement en fonction de ses besoins.

### **Etape 4 : Validation de la construction du PP avec l'équipe pluridisciplinaire** (support informatisé IMAGO DU).

Lors d'une réunion de synthèse, en équipe pluridisciplinaire, le référent et l'éducateur spécialisé présente le PP de la personne accueillie afin d'en avoir une validation collective. Ce rendez-vous permet de croiser toutes les observations des professionnels et d'échanger autour des objectifs de ce 1er PP et des moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs (ex planning d'activités, bilans paramédicaux, ..).

Les objectifs généraux retenus relèvent des items suivants :

- L'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne avec la préservation de l'autonomie
- Le suivi médical et paramédical
- Les activités socio-éducatives (loisirs, culturelles, sportives,...)
- Les relations sociales
- Les relations familiales
- La gestion de l'argent de poche.

### **Etape 5 : Construire une synthèse du PP adapté à la compréhension du résident (pictogrammes, photos, ...)**

Après la validation du PP avec l'équipe pluridisciplinaire, une seconde version du projet est rédigée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) par le référent, l'ergothérapeute et l'éducateur spécialisé, pour la compréhension de la personne accueillie à l'aide de pictogrammes et de photos.

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISÉ MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

## **Étape 6 : Présentation du PP à la personne accueillie et à son représentant légal (et/ou famille).**

Le projet personnalisé (version informatisée Imago DU) est présenté à la personne accueillie avec la version adaptée à sa compréhension par le référent, l'éducateur spécialisé et le chef de service, la psychologue si besoin.

Ensuite le PP est présenté au représentant légal et/ou à la famille.

Le référent et l'éducateur spécialisé prendront en compte les éventuels ajustements et mettront à jour les écrits.

Les objectifs devront rester réalistes et réalisables pour répondre aux attentes et besoins de la personne accueillie dans le cadre du fonctionnement de l'établissement et de ses moyens.

## **Étape 7 : Signature de l'avenant au contrat de séjour**

Un rendez-vous est organisé par le chef de service pour la signature de l'avenant au contrat de séjour, avec en annexe le projet personnalisé, par le représentant légal de la personne accueillie.

## **Étape 8 : Mise en œuvre et suivi du 1er PP**

L'ensemble des professionnels s'impliquent au quotidien dans la mise en œuvre du PP de la personne accueillie et des activités qui en découlent (suivi et évaluation sur le support informatisé IMAGO DU).

L'accompagnement est personnalisé dans le respect du projet de la personne à tous les moments de la journée. Les outils utilisés sont le PP et les plannings d'activités (IMAGO DU).

L'éducateur spécialisé transcrit dans le document PP les éléments marquants (les rencontres avec la famille, les rencontres avec des partenaires,...) au fur et à mesure des événements de la vie de la personne accueillie et de son accompagnement.

Des réunions de suivi de projets ont lieu le jeudi après-midi, une fois par mois pour chaque pavillon.

Le projet de la personne accueillie est un document accessible, dynamique et évolutif. Il est en constante évolution et nécessite, au minimum une fois par an, une actualisation.

## **Étape 9 : Evaluation du projet personnalisé**

Cette phase permet de mesurer l'atteinte des objectifs et les moyens déployés. Cette évaluation déclenche une reconduction ou un ajustement avec la redéfinition des objectifs et des moyens à mettre en œuvre. L'outil informatisé IMAGO DU est utilisé par tous pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PP.

Cette étape est un préalable à l'actualisation réglementaire du PP une fois par an.

L'évaluation du projet de la personne accueillie est réalisée avec la famille et la personne accueillie, au bout de 12 mois et permet d'en mesurer la progression.

# MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LE MANOIR

PROCEDURE PCD ADM-018-V1

## II APPLICATION

| QUI ?  | ETAPES  | COMMENT ?  |
|--|---|--|
| réfèrent,<br>Educateur spécialisé<br>Personne accueillie<br>Représentant légal<br>/Famille | RECUEILS DES ATTENTES ET BESOINS<br>(Personne accueillie et représentant légal) | IMAGO DU   |
| Réfèrent,<br>Educateur spécialisé  | CONSTRUCTION DU PP  | IMAGO DU   |
| Réfèrent,<br>Educateur spécialisé<br>Equipe<br>pluridisciplinaire                          | REUNION DE VALIDATION   | IMAGO DU   |
| Réfèrent,<br>Educateur référent  | SYNTHESE DU 1er PP ADAPTEE A LA<br>COMPREHENSION DE LA PERSONNE ACCUEILLIE      | Méthode FALC   |
| Chef de service<br>Directrice<br>Personne accueillie<br>Représentant légal<br>/Famille     | SIGNATURE AVENANT DU CONTRAT DE SEJOUR<br>AVEC LE 1er PP                        | FIE ADM-096-V1 Avenant<br>contrat de séjour MAS Le<br>Manoir<br>Et 1er PP (IMAGO DU) |
| Equipe<br>pluridisciplinaire,<br>Réfèrent,<br>Educateur spécialisé                         | MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 1er PP   | IMAGO DU   |
| Réfèrent,<br>Educateur spécialisé<br>Equipe<br>pluridisciplinaire                          | EVALUATION DU 1er PP  | IMAGO DU   |

